

## MASTERS 2<sup>ème</sup> ANNÉE

### Année universitaire 2020/2021

**Pour les candidats externes, non-inscrits dans le Diplôme de Sciences Po Strasbourg.**

**Pour les étudiants s'inscrivant en parallèle en 5<sup>ème</sup> année du Diplôme, merci de se reporter à la rubrique « Diplôme de Sciences Po Strasbourg 5<sup>ème</sup> année ».**

#### Modalités d'inscription administrative

Vous devrez procéder à votre inscription administrative en ligne.

Avant de procéder à votre inscription, nous vous recommandons de :

- prendre connaissance des informations concernant les inscriptions que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://inscriptions.unistra.fr>
- et de lire attentivement la [procédure d'inscription administrative en ligne](#) figurant sur notre site internet.

Veillez noter que vous pourrez vous inscrire en ligne **du 3 juillet au samedi 15 octobre 2020**

#### Cas n° 1 : vous n'avez jamais été inscrit à l'Université de Strasbourg (primo-entrant)

L'inscription en ligne se fera à partir du lien suivant : <http://iaprimo-accueil.unistra.fr>

Le numéro d'identifiant à indiquer au moment de votre inscription vous sera communiqué par mail après le 3 juillet 2020.

Liste indicative des pièces à scanner et à joindre à votre dossier lors de votre inscription administrative en ligne :

- photo d'identité récente
- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2020/2021, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite indiquant que vous avez validé 240 ECTS
- certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD), Journée Défense et Citoyenneté (JCD), ou tout document de la direction du Service national attestant que vous êtes en règle
- en cas d'exonération des droits d'inscription : notification de bourse 2020/2021

## **Cas n° 2 : vous avez déjà été inscrit à l'Université de Strasbourg**

L'inscription en ligne se fera à partir du lien suivant : <http://iareins-accueil.unistra.fr>

Vous indiquerez votre numéro d'étudiant UNISTRA et votre date de naissance.

Liste indicative des pièces à scanner et à joindre à votre dossier lors de votre inscription administrative en ligne :

- photo d'identité récente
- carte d'identité ou passeport en cours de validité
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2020/2021, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC, cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite indiquant que vous avez validé 240 ECTS
- en cas d'exonération des droits d'inscription : notification de bourse 2020/2021

Une fois votre inscription finalisée, le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre compte ERNEST, dans la rubrique : « Mes études > Scolarité > Certificats et documents de Scolarité ».

Les stickers 2020/2021 seront disponibles à l'Accueil Général de Sciences Po Strasbourg, au 3ème étage du Cardo, Bureau 333 (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30), sur présentation de la carte Pass Campus et du certificat de scolarité 2020/2021.

**Le Bureau des Admissions et des Inscriptions de Sciences Po Strasbourg est fermé du 24 juillet au 23 août 2020 inclus.**